



La lettre d'information de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

N°10- Juillet 2023

Édit'Eau

En direct du fond ...

Le brochet, objet d'attentions particulières



Depuis l'ouverture de la pêche, malgré une période inquiétante, les pluies récentes ont permis aux cours d'eau de se maintenir à des niveaux majoritairement corrects. Cependant, la vigilance doit être de mise tout au long de l'été. La fédération a, depuis le 1^{er} juin, démarré une «veille sécheresse» permettant, à travers vos retours, d'avoir un réseau de surveillance de nos rivières sur toute la période estivale. En fonction des situations, ces informations nous permettront d'intervenir rapidement en cas de nécessité.

Pour notre fédération, le mois de juin a permis le lancement de notre campagne 2023 d'Indice Abondance Truite sur certains cours d'eau. Ces pêches ont été réalisés plus tôt qu'à l'habitude afin d'anticiper toute situation sévère d'étiage sur les stations prospectées. Ces pêches scientifiques ont mis en évidence des zones avec une reproduction naturelle de la truite fario, et d'autres, pourtant prometteuses, où aucun alevin de l'année n'a été découvert. Ces résultats en demi-teinte, peut-être une conséquence de la sécheresse 2022, m'amènent à penser que le sondage que nous vous avons soumis concernant l'adaptation du quota de prélèvement sur la truite fario, entre avril et juin, est totalement d'actualité. En attendant l'exploitation des résultats, les faits me conduisent à demander à nos pêcheurs de maîtriser leur prélèvement de truite fario pour ne pas trop affaiblir le stock de géniteurs et espérer une meilleure reproduction l'hiver prochain.

Merci à tous de votre compréhension.

Le Président,
Daniel ROBERT

La reproduction naturelle du brochet en rivière ou en plan d'eau reste aléatoire, voire même impossible à certains endroits. De nombreuses perturbations ont provoqué cette situation telles que la canalisation des cours d'eau, le comblement des zones inondables, les inondations éclairs.

Les brochets ont donc des difficultés pour trouver des zones de frayères et ils se raréfient. La Fédération et certaines AAPPMA ont fait le choix de disposer de deux types d'aménagements pour pallier ce manque depuis les années 90.

Treize frayères naturelles aménagées existent sur le département. Il s'agit de zones inondables disposant d'un système de fermeture de type crémaillère ou d'une succession de planches appelée « moine ». Ces dispositifs permettent de retenir l'eau et les poissons rentrés lors des crues hivernales ou lors des remontées des ouvrages. Les brochets piégés se reproduisent alors dans cette frayère aménagée.

L'autre système est le bassin de grossissement. Il existe **15 sites** sur tout le département. Fin avril la Fédération s'approvisionne auprès d'un pisciculteur en vésicules

résorbées de brochet mesurant environ 9 mm. Elles sont alors mises à grandir dans ces bassins d'élevage remplis préalablement d'eau afin que le zooplancton (nourriture des alevins) s'y soit développé.

Chaque année, les mois de mai et de juin correspondent à la récupération de ces brochetons de l'année appelés « fingerlings ». Ils sont alors capturés par vidange du bassin ou de la frayère après 4 à 6 semaines de grossissement, juste avant qu'ils ne deviennent cannibales. Ce phénomène apparaît lorsque les poissons atteignent une taille de 5-6 cm. Les poissons pêchés sont alors comptabilisés puis alevinés. Cette année 28 004 brochetons ont rejoint les cours d'eau et étangs de la Mayenne.



Ces alevinages permettent de compenser le fonctionnement parfois irrégulier des frayères naturelles et de pérenniser la présence emblématique du brochet dans notre département.

	Quantité de fingerlings alevinés
Bassin de la Vaige	400
Bassin de l'Oudon	2169
Bassin de l'Erve	64
Bassin de l'Ouette	387
Bassin de la Mayenne	6003
Bassin de la Jouanne	1375
Plans d'eau fédéraux	17606

Ouverture de la pêche du black bass et du plan d'eau de la Courbe à ORIGNÉ



Le 1^{er} juillet prochain ouvrira la pêche du black bass sur le département de la Mayenne. C'est le dernier carnassier du département dont la pêche est soumise à une période de fermeture. Le black bass se reproduit généralement d'avril à fin juin dans nos eaux, ce qui justifie la fermeture de sa pêche jusqu'au 30 juin inclus. La taille légale pour conserver ce poisson (sauf parcours «no kill») est de 40 cm et son quota de prélèvement est limité à 3 poissons par jour et par pêcheur maximum (sauf parcours «no kill»).

Le plan d'eau de la Courbe à ORIGNÉ est un parcours spécifique dédié à la pêche de ce poisson. De ce fait, il ouvre également au 1^{er} juillet. Ce parcours spécifique fermera fin mars 2024. Pour rappel, seules les techniques de pêche aux leurres artificiels ou à la mouche sont autorisées, avec des hameçons sans ardillons ou à défaut des ardillons écrasés, du bord ou en float tube et la remise à l'eau des poissons y est obligatoire. Pour pratiquer sur ce parcours spécifique il vous faut **la carte départementale ou interfédérale ET la carte spécifique** à ce plan d'eau, soit journalière (5€) soit annuelle (40€).



Vous retrouverez toutes les informations sur ce parcours spécifique sur notre [site internet](#).



Inauguration du siège social de la Fédération

Le samedi 13 mai 2023 nous avons inauguré sur le site de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 78, rue Emile Brault 53000 LAVAL, un espace pédagogique pêche et la réhabilitation de l'ancien pavillon.



Cette date n'a pas été choisie au hasard, en effet le 13 mai 1923 notre fédération de pêche a vu le jour, associée à l'époque avec la fédération de chasse, c'était alors une fédération mixte ayant comme point commun la lutte contre le braconnage, mais aussi la préservation des milieux (lutte contre les pollutions).

Pourquoi ce projet de construction ? Plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord réhabiliter des locaux n'offrant pas de confort de travail pour les salariés, avec des bureaux communs, un accueil ne permettant pas la confidentialité des personnes, des sanitaires non réglementaires et avoir des locaux non économes.

Concernant l'extension nous voulions un bâtiment « BBC », avec des matériaux recyclables et une isolation optimum se rapprochant au maximum d'un bâtiment « passif » pour limiter au mieux le coût énergétique en récupérant les eaux pluviales pour les sanitaires.

Nous souhaitons proposer aux futurs pêcheurs un espace pédagogique de façon à pouvoir accueillir des groupes avec tous les supports techniques et pédagogiques, vous pourrez y découvrir un grand aquarium avec une large représentation des poissons mayennais.

Pour notre projet nous remercions également nos partenaires financiers qui sont: la FNPF, l'EGHO, la région Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Mayenne, Laval agglomération, la ville de Laval, crédit Mutuel.

La cérémonie s'est malheureusement déroulée sans la présence de notre président, Daniel ROBERT, retenu pour des raisons de santé.

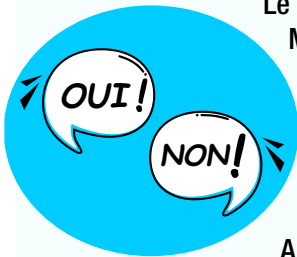
Le soleil était au rendez-vous, la mobilisation des salariés et des élus a permis d'accueillir au mieux les invités.

Merci justement aux nombreuses personnes ayant fait le déplacement : amis pêcheurs, présidents des Fédérations de pêche voisines, M. CHEVROLLIER sénateur, M. GAROT député, M. RICHEFOU président du Conseil départemental, M. BERCAULT président de Laval Agglomération et maire de Laval, Mme EYMON adjointe au maire de Laval, M. CHEREAU architecte et sans oublier nos partenaires Mme DETOURBE (DDT), M. MICHEL, Mme DEJARDIN, Mme ROBIN, M. DEFERRIERE, M. RIVAL, M. GICQUEL, M. DEROUET. Il a été mis en avant par de multiples témoignages, notre rôle comme acteur incontournable dans la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux aquatiques et dans la promotion du loisir pêche.

La cérémonie s'est poursuivie dans la convivialité autour d'un verre de l'amitié.



Consultation des pêcheurs pour 2 modifications réglementaires 2024



Le 1^{er} avril dernier, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé une consultation de ses adhérents concernant 2 éventuelles modifications réglementaires pour 2024 sur le département de la Mayenne, d'une part une adaptation du quota de prélèvement sur les truites fario et d'autre part la mise en place d'une fenêtre de capture sur l'espèce brochet. Celles-ci ont pris fin au 30 juin dernier.

A l'heure où nous écrivons ses lignes, les retours n'ont pas encore été analysés, il est donc trop tôt pour rendre les résultats de ces sondages. Malgré tout, un premier constat s'impose à nous, le faible taux de réponse de nos pêcheurs !

Malgré nos différentes publications et relances, nous n'avons eu que 270 retours sur l'adaptation du quota de truite fario et 332 sur la mise en place d'une fenêtre de capture sur l'espèce brochet pour 12 000 pêcheurs que compte le département de la Mayenne...soit 2,25 % de retours sur le 1^{er} sujet et 2,76 % sur le 2^{ème} sondage ! Nos pêcheurs n'ont donc pas d'avis à formuler sur ces 2 thématiques...

Beaucoup se plaignent au bord de l'eau ou sur les réseaux sociaux que les fédérations prennent des décisions sans se soucier de ce que pensent leurs adhérents, mais quand la parole leur ai donné, c'est l'indifférence qui l'emporte...

Alors un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés.



Bilan truitelles 2023



Depuis de très nombreuses années, certains cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole de notre département ont malheureusement subi de fortes dégradations du milieu entraînant la réduction du nombre de truites dans nos rivières.

Les causes sont multiples mais souvent liées à l'activité humaine comme la modification du lit de la rivière (cours d'eau rendus rectiligne lors du remembrement des années 70), pollutions diverses, destruction des zones humides entraînant des étiages sévères l'été, vidanges d'étangs relarguant de nombreux sédiments dans le milieu provoquant le colmatage des zones de graviers, des busages mal calés cloisonnant les poissons ...

Les résultats de ces perturbations sont la disparition des zones de reproduction et/ou des géniteurs potentiels. Le cycle de vie de la truite ne peut plus se réaliser par manque d'au moins un de ces facteurs.

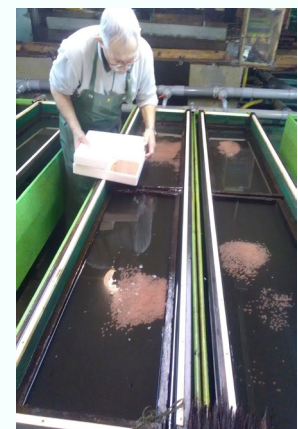
Le choix a donc été fait depuis le début des années 90, d'introduire des truitelles dans les ruisseaux en tête de bassin où aucune reproduction de truite n'avait lieu:



► 3 AAPPMA utilisent des boîtes Vibert pour empoissonner leurs ruisseaux avec au total 40 000 œufs. Il s'agit de petites boîtes réutilisables où environ 800 œufs de truites y sont introduits. Au fur et mesure des éclosions, les truitelles s'échappent par les nombreuses perforations situées sur les côtés des boîtes Vibert.

► 6 autres AAPPMA disposent d'écloseries. Il s'agit de bâtiments où des bacs alimentés en eau, accueillent 205 000 œufs de truites au total, afin d'y éclore et d'y grossir selon les sites. Les jeunes truitelles rejoignent entre février et avril certains ruisseaux de 14 AAPPMA.

Bassins versants	Quantité truitelles	Bassins versants	Quantité truitelles
La Vilaine	10 000	La Mayenne	5 000
La Futaie	3 000	L'Aisne	2 000
L'erve	22 000	L'Anxure	10 000
La Colmont	67 000	L'Aron	20 000
L'Ernée	60 000	Le Merderau	30 000



Il est à noter que les 6 écloseries sont en cours de certification de classement en zone indemne de deux maladies contagieuses chez la truite : la *Nécrose Hématopoïétique Infectieuse* (NHI) et la *Septicémie Hémostatique Virale* (SHV). La visite d'un vétérinaire et la provenance des œufs certifiés indemnes sont des gages de qualité.

Depuis de nombreuses années, les restaurations des cours d'eau effectuées par les différents syndicats de bassin et les opérations d'alevinages ont pour finalité un fonctionnement en gestion patrimoniale du maximum de ruisseaux.

La température, un élément incontournable pour la vie aquatique

Ce facteur température interagit sur toutes les conditions d'accueil et de reproduction de la communauté piscicole, quelle que soit les espèces considérées. L'aire de présence et de répartition des espèces sur un bassin versant est indissociable de la thermie.



Face à l'influence du réchauffement climatique et aux modifications incontournables apportées sur les écosystèmes aquatiques avec notamment le réchauffement de la température de l'eau, l'inquiétude est grandissante et de nombreuses questions apparaissent sur l'évolution et le devenir de dynamique des peuplements piscicoles.

La température influence de façon directe la distribution des espèces migratrices, les interactions proies-prédateurs ; la survie, les taux de croissance et le métabolisme des espèces aquatiques des rivières.

De façon indirecte, elle contrôle les processus de production primaire, la rétention de nutriments et donc la disponibilité de nourriture, la décomposition de la matière organique et les taux de saturation en oxygène dissous des milieux aquatiques, avec une influence sur les processus écologiques (*Source: Université de TOURS*).

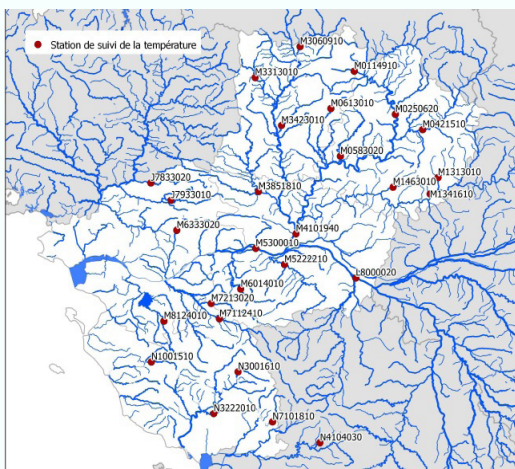
La température des rivières est très sensible aux facteurs environnementaux et aux impacts des activités humaines. C'est pourquoi, étudier ce paramètre permet de comprendre l'influence de ces impacts sur la dynamique des populations aquatiques.

La température des cours d'eau sous haute surveillance !

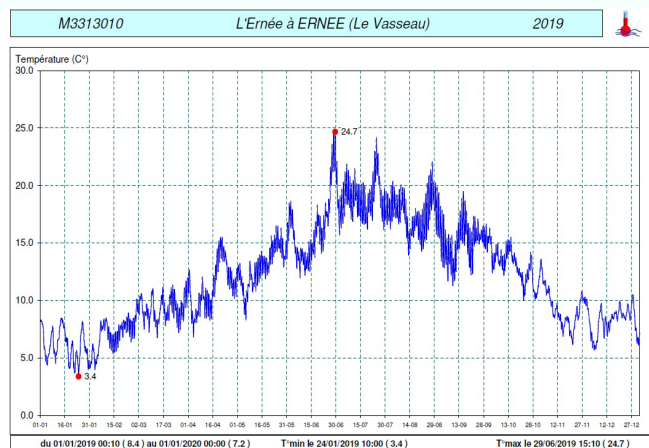
Sur le territoire national, c'est l'ONEMA qui dès 2008, a mis en place un réseau national de suivi des températures sur les cours d'eau français. Un enjeu de toute première importance dans le contexte actuel de changement climatique. Ce réseau se cale avec les réseaux biologiques en place (végétaux, invertébrés, poissons).

- caractériser le régime thermique sur le long terme
- mieux connaître les liens entre l'évolution des températures et la dynamique des populations aquatiques
- surveiller et alerter en cas de dépassement brutal de température (à plus long terme) en lien avec les températures létales pour certaines espèces.

Sur la région Pays de la Loire, actuellement, c'est un réseau de 28 stations assuré par la DREAL Pays de la Loire qui est en place pour assurer le suivi de la thermie avec un enregistrement en continu de la température de l'eau au moyen de sondes thermiques. Le département de la Mayenne compte 6 stations sur des rivières de typologie différente : le Merdereau, l'Erve, la Mayenne, l'Ernée, l'Oudon et la Jouanne.



Source: DREAL Pays de la Loire/SRNP/DERM/CQE



Exemple de suivi annuel sur l'Ernée en 2019



Ecrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*)

Le changement climatique va induire une modification du régime des précipitations et des températures des cours d'eau. Il va ainsi impacter les milieux aquatiques et probablement modifier leur sensibilité aux pressions. Par exemple, certaines espèces exotiques, qui supportent des températures plus chaudes et des concentrations en oxygène plus faibles que les espèces autochtones, pourraient étendre leur aire de répartition.



Mécanismes faisant intervenir la température de l'eau

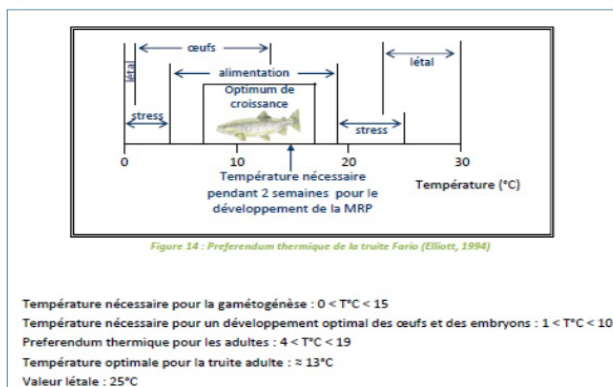
La température de l'eau joue un rôle déterminant pour la vie dans les cours d'eau. Celle-ci agit sur la biologie des êtres vivants aquatiques du fait de son influence sur la quantité d'oxygène dissous dans l'eau. L'élévation de la température a donc des effets néfastes, en accroissant les déséquilibres entre les besoins et la disponibilité en oxygène. L'oxygène est un gaz peu soluble dans l'eau et sa concentration diminue avec la température. De 0 à 30°C, la concentration maximale en oxygène se réduit de moitié. A contrario, les besoins en oxygène de tous les organismes aquatiques vivants augmentent avec la température. Ces effets, qui peuvent être compensés par une sursaturation en oxygène ou par des vitesses supérieures du courant, deviennent difficilement compensables dans les milieux aux eaux calmes.

Par ailleurs, la température intervient directement dans les divers mécanismes biologiques que sont la reproduction, la croissance, la nourriture, le développement de certaines maladies.

Dans la mesure où les espèces occupent un habitat adapté à leur fonction biologique. Une augmentation anormale de la température peut conduire à des décalages entre cycles hydrologique et thermiques. Dans ce cas, les conditions d'écoulement et de température ne sont plus favorables au même moment pour l'accomplissement de certaines fonctions biologiques.

Il en ressort que la température est en interaction avec la morphologie, l'écoulement et l'oxygène pour conditionner la vie aquatique.

Conséquences des changements thermiques sur la répartition du poisson.



Rappel du préférendum thermique pour la truite fario

Chaque poisson dispose d'un préférendum thermique, c'est-à-dire d'une plage de températures pour laquelle, il rencontrera des conditions favorables à sa vie. Au-dessus et en-dessous de cette plage de températures, il y rencontrera de réelles difficultés (situation de stress, ne se nourrit plus, limite des déplacements ou au contraire fuir) et pourra même ne pas survivre.

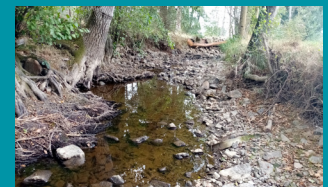
La truite fario, présente sur nos cours d'eau est une espèce très sensible à l'élévation de la température comme le montre ce graphique. Le réchauffement climatique altérera sans aucun doute le cycle biologique de cette espèce repère sur notre département.

Mieux connaître les évolutions des températures extrêmes constitue une réelle nécessité compte tenu de l'impact de ces dernières sur la biologie des écosystèmes aquatiques.

Vous êtes désireux de voir évoluer votre loisir, impliquez-vous ! Les AAPPMA sont toujours à la recherche de bénévoles pour leur prêter main forte dans leurs missions. Pour toutes informations, contactez nous ou rapprochez vous directement de votre AAPPMA.

Veille «sécheresse» 2023

Depuis le 1^{er} juin, la Fédération a lancé une veille «sécheresse» pour l'été 2023. A travers cette veille, nous sollicitons tous nos adhérents, lors de leurs sorties pêche, s'ils constatent des débits sur les cours d'eau très faible, à prendre une photo et nous l'envoyer accompagné d'un petit formulaire à remplir pour nous indiquer les zones à risque. En fonction des situations, la Fédération, en cas de besoin, déclenchera des pêches de sauvetage pour limiter la mortalité piscicole. Tous les cours d'eau sont concernés par cette veille «sécheresse».



Plus d'infos [ici](#)

CéKoiDonc le réseau «Pêcheurs sentinelles 53»

Un réseau de pêcheurs investis

Pour augmenter les «retours terrain» et avoir une meilleure vision des réalités du territoire, la Fédération de la Mayenne a mis en place un réseau de «pêcheurs sentinelles».



L'objectif est de «recruter», bénévolement et sur la base du volontariat «motivé», un certain nombre de pratiquants qui ont pour mission de nous faire un retour, sous forme de questionnaire, de leurs sorties «pêche» afin de nous aider à voir plus clair sur les résultats de pêche des pêcheurs sur les différents sites retenus.

Pour le moment, ce réseau sentinelle concerne uniquement les parcours «no kill» truites et carnassiers du département. Cela sous entend que nous recherchons uniquement des pêcheurs pratiquant en «no kill» et aux leurres ou à la mouche puisque ce sont, à une exception près, les seules techniques de pêche autorisées sur ces parcours spécifiques.

Un échange entre le réseau et la Fédération

Ce projet est bien un échange entre le réseau «Pêcheurs sentinelles 53» et la FDPPMA 53. Il faut donc que les pêcheurs volontaires jouent bien le jeu et que les retours soient suffisamment nombreux pour être exploitables. De son côté, la FDPPMA 53 fait un retour régulier auprès des membres du réseau pour les tenir informés des résultats. Il y a aussi des échanges concernant le fonctionnement et le devenir d'un tel réseau.

A l'heure où nous rédigeons cet article, il y a une quinzaine de membres dans ce réseau qui ne demande qu'à grandir.

Toujours améliorer la qualité de nos parcours

Ces informations permettent d'avoir un «retour terrain» fiable et seront intégrées dans les prochains plans de gestion des parcours spécifiques.

Toutes les données envoyées restent confidentielles et font l'objet d'une synthèse anonyme pour étudier l'impact de la pratique du «no kill» sur les résultats de pêche.



Comment aider la pêche en Mayenne ?

Si vous aussi vous voulez partager vos résultats de pêche et faire avancer la pêche en Mayenne, rejoignez le réseau «Pêcheurs sentinelles 53» !

Pour intégrer ce projet, vous devez être un pêcheur mayennais, pêchant aux leurres artificiels et/ou à la mouche, pratiquant la graciation et fréquentant très régulièrement les différents parcours «no kill» mis en place par la FDPPMA et les AAPPMA



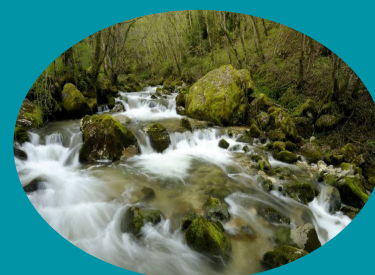
du 53, et faire une demande d'adhésion au [groupe privé Facebook](#) géré par la Fédération. Suite à cette adhésion, vous recevrez par mail une fiche d'inscription pour valider votre participation au programme.

En rejoignant ce groupe, vous vous engagez à collaborer avec la FDPPMA 53 en faisant un retour sur chaque sortie que vous faites sur les parcours «no kill» du département de la Mayenne.

Après une année d'existence, le bilan est très positif. Nous avons réussi à récolter des informations qui nous permettent d'avoir une vision globale des parcours, à former un groupe intéressé et intéressant, toujours très motivé sur les différents projets que la Fédération propose et avec un respect et une entente exemplaire. Alors si vous êtes motivés, vous avez aussi votre place dans le réseau «Pêcheurs sentinelles 53».

Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie

La saison de pêche en première catégorie est déjà bien avancée. Elle a commencé depuis le 11 mars dernier et se clôturera le 17 septembre prochain à 20h42, ½ heure après le coucher du soleil. Il reste encore quelques semaines pour profiter des coups du soir ou d'un éventuel orage qui ferait sortir nos chères truites fario de leurs repères.



Témoignage...

Rencontre avec Guillaume HEUVELINE et François CHENOT, membres du réseau «Pêcheurs sentinelles 53».



Depuis combien de temps es-tu dans le réseau « Pêcheurs sentinelles 53 » ?

G.H: Je suis entré dans le réseau très rapidement après son lancement, le 1^{er} juin 2022.

F.C: J'ai intégré le réseau sentinelle dès le début du projet en mai 2022.

Pourquoi avoir voulu participer au projet ?

G.H: Il me semble important de donner la parole aux pêcheurs aujourd'hui, d'avoir leurs retours d'expérience sur des parcours spécifiques «no kill» ou autres, de faire de la remonter d'informations sur le niveau des eaux, des comportements suspects qui pourraient nuire à notre réseau piscicole. L'autre intérêt est aussi porté sur la pérennité de notre loisir qui doit passer par des actions menées par la fédération avec les AAPPMA sur lesquelles nos avis peuvent compter. C'est pour ça que j'ai adhéré à ce projet.

F.C: J'ai voulu participer au réseau sentinelle car je suis convaincu que la pêche de demain passera par une bonne gestion des populations piscicoles et astacicoles ainsi que de la flore, et ce dès aujourd'hui. De plus, je cherchais une façon de m'engager auprès de la fédération et ce projet me permet de m'investir au rythme que je veux. Ce n'est à aucun moment contraignant.

La Fédération, à travers la charte des « Pêcheurs sentinelles 53 » s'engage à faire un retour mensuel aux membres du réseau. Juges-tu les retours de la FDPPMA 53 satisfaisants ?

G.H: Oui, le retour est satisfaisant, c'est parlant pour tout le monde, et cela permettra de définir les axes d'améliorations.

F.C: Je suis impatient tous les mois de recevoir les résultats. De plus le bilan de 2022 est vraiment bien fait et complet. 112 pages quand même !

Un seul petit bémol sur le fichier pdf généré par google form qui ne permet pas une lecture totale des informations de par sa mise en page.

La Fédération s'est engagée à respecter l'anonymat des retours et leur confidentialité pour empêcher la « fuite » des informations sur les réseaux sociaux ou autre. Juges tu cette clause respectée par la FDPPMA 53 sur le côté privé et anonyme des retours ?

G.H: Oui, c'est tout à fait respecté

F.C: Oui sans soucis. C'est un point important à mes yeux. Ce qui se passe sur le réseau sentinelle, reste sur le réseau sentinelle. La page privée facebook nous permet d'échanger entre sentinelles uniquement.

Qu'est-ce que t'apporte ton partenariat avec la FDPPMA 53 sur le réseau « Pêcheurs sentinelles 53 » en tant que pêcheur ?

G.H: Je me sens un peu plus concerné sur la protection du milieu dans lequel je pratique mon loisir et ça permet aussi d'échanger avec les autres pêcheurs sentinelles

F.C: J'y trouve mon intérêt d'une part en rencontrant d'autres sentinelles, donc d'autres pêcheurs.

D'autre part, je peux comparer mes sorties avec celles des autres et voir ainsi si mes captures sont « dans la norme » ou voir si mes sorties «capots» sont des cas isolés, voir quels poissons sont actifs, de quelle taille, sur quel secteur, etc.

En quelque sorte cela me permet d'améliorer ma pêche tout en rendant service à la fédération et à ses pêcheurs. Que demander de plus ?

Le réseau recherche toujours de nouveaux membres contributeurs. Que pourrais tu dire pour convaincre les pêcheurs « no kill » à s'investir dans le protocole ?

G.H: Je leur dirai que notre loisir est fragile, pour divers facteurs (sécheresse, pollution, braconnage...) et qu'il est important d'avoir un réseau le plus étoffé possible pour cibler et remonter un maximum d'informations afin d'obtenir et garder une pêche durable.

F.C: Ce réseau n'en est qu'à son début. Nous devons le faire vivre et le rendre encore plus utile. Cela ne pourra passer que par un plus grand nombre de contributeur afin que les statistiques et les moyennes soient parlantes. Certains secteurs sont trop peu pêchés. Ce n'est pas suffisant pour en tirer des conclusions.

De plus, le retour de nos sorties se fait via un «Google Form» rempli en moins de 2 minutes. C'est rapide et simple.

Merci messieurs pour votre ressenti sur le réseau «Pêcheurs sentinelles 53».

Paroles d'élus

Qui es-tu ?

Je me nomme Dominique LEBRET, j'ai 70 ans et je pêche depuis mon plus jeune âge. J'ai commencé par la pêche au coup avec mon père.



Pourquoi t'investir dans l'associatif pêche ?

Je suis rentré dans l'AAPPMA de Renazé en 1991 comme trésorier puis administrateur à la Fédération départementale de pêche en 2003. Je souhaite promouvoir le loisir pêche en Mayenne.

Quelles sont tes pistes pour les 5 ans à suivre ?

Je vois l'évolution de la pêche surtout chez les jeunes axée sur la pêche aux leurres. Très peu pratiquent la pêche au coup comme il y a une vingtaine d'années. L'évolution des techniques de pêche nous guide vers des méthodes plus vertueuses comme la pêche en no kill. Le float tube a de plus en plus d'adeptes motivés par une pêche plus sportive. J'encourage chaque AAPPMA à avoir un garde pêche particulier pour pouvoir faire respecter la réglementation. Nous devons défendre notre loisir en expliquant le rôle de la Fédération très impliquée dans la défense des milieux, la création et la réhabilitation des frayères et autres zones humides.

Fermeture de la pêche de l'anguille jaune

La pêche de l'anguille jaune a ouvert le 1^{er} avril prochain pour une période de 5 mois et se terminera donc au 31 août 2023. Nous vous rappelons que vos prises d'anguilles doivent être consignées dans votre carnet de captures, téléchargeable sur www.fedepeche53.com/Règlementation. Vous devez avoir votre carnet de capture à jour et en votre possession en cas de contrôle.

Pour rappel, la pêche de l'anguille argentée est interdite toute l'année, donc en cas de capture accidentelle, la remise à l'eau immédiate s'applique.



Fête de la chasse et de la pêche de MESLAY DU MAINE

La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique accompagnée des 4 salariés, était présente à la 8^{ème} édition de la Fête de la chasse et de la pêche, le 11 juin dernier, à l'hippodrome de MESLAY DU MAINE. Les ateliers mis en place pour l'occasion, comme le simulateur pêche, le lancer sur cible ou les aquariums ont attirés beaucoup de monde particulièrement des jeunes. Etaient présents également le club mouche de la Mayenne, le groupement des clubs carpe de la Mayenne, et les AAPPMA de la Cropte et du Coeur de la vallée de l'Erve. Un débriefing de cette manifestation nous orientera sur la marche à suivre pour 2024.



Connaissance...

Zoom sur le black bass (*Micropterus salmoides*)



Le black bass (*Micropterus salmoides*) est un poisson originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit sur le continent européen vers la fin du 19^{ème} siècle. Le black bass a une tête volumineuse avec une grande bouche d'où son nom de black bass à grande bouche. Son corps est trapu et ses flancs sont verts et jaunes, sa ligne latérale est de couleur noire. Prédateur parfois vorace, il se nourrit essentiellement de poissons, d'écrevisses et même de grenouilles. En France, il est possible de pêcher des poissons avoisinant les 50 cm. Le black-bass peut dans certains pays atteindre 60 cm et une dizaine de kilos. Sa durée de vie est estimée à environ 10 ans.

Son milieu de vie

Le black bass est présent aussi bien dans de petits plans d'eau que dans certains grands lacs. On le retrouve aussi sur certains cours d'eau à débit lent. Le black bass n'apprécie pas beaucoup les eaux trop froides et les températures trop basses. Il est donc beaucoup plus présent dans le sud et dans l'ouest de la France. Avec le réchauffement climatique, son implantation a tendance à évoluer lentement plus au nord.

Période de reproduction

Le black bass se reproduit au printemps, entre la mi-avril et la fin juin, selon les régions et surtout la température de l'eau. La reproduction commence lorsque les eaux approchent les 18 degrés. Le black bass réalise un nid d'environ un mètre de diamètre dans des petits fonds de graviers ou de sable. La femelle va alors déposer ses œufs dans ce nid, et même dans plusieurs nids qui seront gardés à chaque fois par le mâle ! Ce dernier va défendre et garder le nid de façon agressive. Il va se jeter sur tous les intrus qui s'approcheront trop près de sa progéniture. Il est donc impératif de laisser tranquille ce mâle protecteur jusqu'au moment où il libérera ses alevins.

Les techniques

Le black bass peut se pêcher à l'aide d'appâts ou de vifs, mais il est généralement pêché aux leurres ou à la mouche. La pêche du black-bass aux leurres apporte beaucoup de sensations. Que ce soit à l'aide de leurres souples, leurres de surface, mouches ou de poissons nageurs, la recherche du black bass devient vite une addiction. Attention, le black bass est craintif et intelligent, il n'est pas toujours facile de leurrer les gros sujets. Sa défense est diabolique, il est capable de sauter hors de l'eau tel un véritable bonefish d'eau douce.

En Mayenne ?

Il est possible de rencontrer le black bass dans certains plans d'eau du département où son introduction a fonctionné avec plus ou moins de succès. Depuis 2017, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a ouvert un [réservoir spécial «Black bass»](#) sur la commune d'Origné. D'une surface en eau d'environ 8 ha uniquement dédiés à la pêche du black bass, vous pourrez pratiquer la pêche aux leurres artificiels ou à la mouche, du bord ou en float tube.

Venez vous confronter au black bass.....sensations garanties !

Agenda juillet-août-septembre

1^{er} juillet: Ouverture de la pêche du black bass et du plan d'eau de la Courbe à Origné

1^{er} juillet: Ouverture de la pêche de la grenouille verte

14 juillet: Concours pêche au coup au Lac de Haute Mayenne

22 juillet: Ouverture de la pêche à l'écrevisse à pattes grêles

23 juillet: Concours pêche au coup au Lac de Haute Mayenne

31 juillet: Fermeture de la pêche à l'écrevisse à pattes grêles

15 août: Concours pêche au coup à Château-Gontier

26/28 août: Démonstration Techni Carp v2 au Lac de Haute Mayenne

31 août: Fermeture de la pêche à l'anguille

31 août: Fermeture de la pêche à la grenouille verte

3 septembre: Concours pêche au coup au Lac de Haute Mayenne

8/10 septembre: Enduro carpe de l'AAPPMA de Laval

16/17 septembre: Concours pêche au coup à Château-Gontier

17 septembre: Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie

22/24 septembre: Enduro carpe de Carpe Family 53

23/24 septembre: Concours pêche au coup à Château-Gontier



Black bass de 51 cm pris sur le plan d'eau de la Courbe

Publication trimestrielle de la
FDPPMA53

Directeur de la publication:
Daniel ROBERT

Rédaction et conception: FDPPMA53

Photos: FDPPMA53 - FNPF

Tous droits réservés - Juillet 2023

